

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PECHELBRONN

Département du Bas-Rhin

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 25 MARS 2003 à 20 h

Sous la présidence de M. Armand BRACONNIER

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 13

Présents:

Kutzenhausen :	MM. BRACONNIER	- WAGNER	
Lampertsloch :	MM. STURM	- APPRILL	- URBANY
Lobsann :	MM. KREISS	- WALTER	- MME CHALOPPE
Merkwiller-P :	MM. SCHIELLEIN	- GUILHEM	- SCHNEIDER
Preuschdorf :	MM. BASTIAN	- MME FISCHER	

Invités :

MM. Jean-François KAPPS, Bernard LOGEL, HUSSON Guy, Jean-Laurent VONAU, Mme Dominique ROMAIN-CARCY.

Excusés : Mme LEMBERGER, MM FABACHER, MORI, RUBENTHALER, WEISBECKER, KENNEL, TROG
MM Bernard LOGEL, Jean-Laurent VONAU, Mme Dominique ROMAIN-CARCY

4) Gestion Principale.

4.7 Ordures Ménagères.

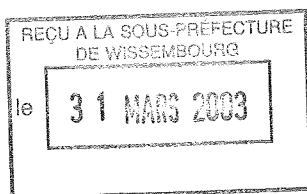
Vu le montant de la redevance au SMICTOM, les frais de gestion et de facturation, le montant à répartir se monte à : **205.600 € ;**

Vu les délibération du 13 mars 02, du 27 mars 02 et du 27 juin 02 portant sur les critères de calcul ;

La répartition se fera de la façon suivante :

- Résidence Secondaire : 2 parts,
- Gîte : 1 part,
- Restaurant : 1 part pour 10 couverts,
- Café : 1 part pour 50 couverts,
- Pour les foyers : 1 part par personne (plafonné à 6 personnes)

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, fixe le montant de la redevance « Ordures Ménagères » à **53,56 € par part.**



Pour copie conforme .

MERKWILLER – PECHELBRONN, le 26 mars 2003
Le Président,

Armand BRACONNIER

